

faisait entrevoir, et je le sens assez intéressant pour en faire part aux lecteurs de la *Revue du Lyonnais*.

Ces documents consistent en un registre in-folio, tenu pendant les années 1387 à 1394. Il contient la répartition, entre tous les habitants de Feurs, des impôts qui furent levés chaque année pour réparer les remparts et le château de Feurs, afin de mettre la ville en état de résister aux Anglais. Ce registre renferme, de plus, à la suite de chaque répartition, l'emploi qui fut fait des deniers perçus, soit dans l'intérêt de la patrie commune, le Forez, soit dans celui de Feurs en particulier.

Les pages de ce registre qui renferment la répartition de l'impôt, et par conséquent, les noms des habitants de Feurs à cette époque et leur fortune relative, ne sont pas sans intérêt pour cette localité, mais les notes sur l'emploi des deniers me paraissent bien plus importantes et jettent quelque lumière sur une époque assez obscure.

Les Anglais, retirés en Auvergne, avaient conservé bonne souvenance des *oisons de Forez*, qu'ils avaient plumés en 1357. Ils abandonnèrent les forts de l'Auvergne qu'ils occupaient encore en 1387, dit Froissard, franchirent les montagnes qui nous séparent de cette province et envahirent notre plaine jusque sur la rive gauche de la Loire. Denis de Beaumont, bailli de Forez, profitant de l'obstacle que le fleuve devait apporter à leur invasion, ordonna en 1387 l'imposition d'une taille sur Feurs, pour la fortification et la clôture de la ville : *Ex quo fortificatio et closura Fori fuit ordinata*. Cette taille devait aussi pourvoir au salaire du portier du château et du guêteur (on appelait ainsi celui qui, du haut d'une guérite, veillait à la sûreté de la ville). Cet impôt était réparti entre tous les habitants par les prud'hommes de Feurs et du mandement. Il y avait, comme de nos jours, des répartiteurs urbains et forains. Le registre où nous puisons ces renseignements nous a conservé leurs